

# PROCES-VERBAL DU CONSEIL GENERAL

Date: 13 décembre 2021 Lieu: Cheyres

### **CONSEIL GENERAL**

Présidence: Balestra Raphaël

Présences: Arnold Pascale, Balimann Erwin, Brülhart Jonas, Cantova Sébastien, Carrard Michaël,

Castioni Patrick, Chanez Daniel, Chanez Denis, Chanez Magali, Chanez Yves, Delley Stéphane, Demierre Alexandre, Dumusc Sébastien, Fontana Dylan, Grandgirard Janine, Hänggeli Laetitia, Hayoz Volery Mary-Anne, Marti Laure, Märki Baptiste, Märki Daniel, Monney Florian, Müller Nadia, Pillonel Bernard, Pillonel Patrick, Riedo Nicolas, Rouiller

Fabrice, Sauteur Ludovic et Wyss Gérard

<u>Absent</u>: Poyet Jérôme

<u>Secrétaire</u>: Ghalouni Stéphanie

# **CONSEIL COMMUNAL**

<u>Présences</u>: Bise Sébastien, Cornioley Christian, Darcey Christina, Monney Fabien, Pochon Bernard,

Rapo Philippe, Rey Stéphane

Le président, M. Raphaël Balestra, souhaite la bienvenue à cette 4e séance du Conseil général de Cheyres-Châbles.

En cette période de fin d'année marquée par l'arrivée de la neige et le retour en force du virus, nous voyons les fêtes se rapprocher en ne sachant pas encore sur quel pied tout le monde pourra danser. Du côté de la commune, nous pouvons constater que des changements sont en cours, d'autres viendront encore, mais il y a suffisamment de sujets à traiter et tant les employés communaux que les membres de l'exécutif ne s'ennuient pas.

La partie officielle va débuter et je vous demande de mettre en veille vos téléphones portables et de porter le masque durant toute la séance.

Conformément à l'art. 38 de la loi sur les communes (LCo du 25 septembre 1980, état au 01.01.2021), le président rappelle aux membres du Conseil général qu'ils ont été convoqués dans les délais impartis à la séance de ce jour par lettre personnelle, par affichage au pilier public, par avis dans la Feuille officielle et sur le site internet de la commune.

Y a-t-il une remarque sur le mode de convocation? Aucune.

Les scrutateurs sont : Mme Laetitia Hänggeli, MM. Patrick Castioni et Alexandre Demierre.

Le président remercie la secrétaire du Conseil général, Mme Stéphanie Ghalouni, pour la rédaction du procès-verbal de cette séance et informe qu'elle sera enregistrée afin d'en faciliter sa rédaction, selon l'article 3 du règlement d'exécution de la loi sur les communes (RELCo).

La bande sera effacée sitôt le procès-verbal approuvé. Il rappelle à tous les intervenants de s'exprimer au micro et de parler suffisamment fort et distinctement pour que l'enregistrement soit audible malgré le port du masque.

Il demande aux scrutateurs de bien vouloir procéder au contrôle des présences.

Présences: 29 Majorité: 15 Quorum atteint

Il rappelle que les décisions sont prises à la majorité des votants, les bulletins nuls et les abstentions ne comptant pas. Le quorum étant atteint, il déclare cette assemblée valablement constituée.

Le président fait lecture du tractanda :

- 1. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil général du 27 septembre 2021
- 2. Budgets 2022
  - 2.1. Présentation générale des budgets de résultats et d'investissements
  - 2.2. Budget de résultats : rapport de la commission financière
  - 2.3. Vote final du budget de résultats
  - 2.4. Budget d'investissements : rapport de la commission financière
  - 2.5. Vote final du budget d'investissements
- 3. Demande d'un crédit d'engagement pour la réparation du môle du grand port
- 4. Demande d'un crédit d'engagement et d'une délégation de compétence pour l'acquisition du mobilier de la nouvelle crèche de la ferme communale
- 5. Demande d'un crédit d'engagement pour le changement de la station à essence au grand port
- 6. Révision partielle du règlement communal relatif aux mesures d'encouragement pour l'utilisation rationnelle de l'énergie et la promotion des énergies renouvelables dans le secteur des bâtiments
- 7. Approbation du règlement communal sur le fonds de solidarité lié à la pandémie de la Covid 19
- 8. Informations du Conseil communal
- 9. Informations du Conseil général
- 10. Divers

Quelqu'un a-t-il une remarque à formuler concernant l'ordre du jour ? Aucune.

Le président demande maintenant de procéder au vote à main levée pour l'approbation du tractanda.

### Vote:

Approbation: 29 Avis contraire: 0 Abstention: 0

Le tractanda est approuvé par 29 voix.

Le président remercie les membres du Conseil général et déclare cette séance ouverte.

# 1. Approbation du PV de la séance du Conseil général du 27 septembre 2021

Y a-t-il une remarque à formuler quant à l'entrée en matière ? Aucune.

Le président rappelle que ce procès-verbal ne sera pas lu en assemblée, il a été remis avec la convocation.

Y a-t-il une remarque concernant le procès-verbal? Aucune.

Les membres du Conseil général sont priés de passer au vote à main levée.

« Les Conseillères et Conseillers généraux qui approuvent le PV de la séance du Conseil général du 27 septembre 2021, s'expriment par main levée ».

# Vote:

# Approbation: 29 Avis contraire: 0 Abstention: 0

Le procès-verbal de la séance du 27 septembre 2021 est approuvé par 29 voix.

Le président remercie Mme Stéphanie Ghalouni, secrétaire du Conseil général pour la rédaction de celui-ci.

# 2. Budgets 2022

Y a-t-il une remarque concernant l'entrée en matière ? Aucune.

Le président propose d'entendre les explications sur le budget de résultats et sur le budget d'investissements. Nous passerons ensuite au rapport de la commission financière, puis nous ouvrirons alors à la discussion et passerons au vote du budget de résultats. Ensuite nous entendrons le rapport de la commission financière, puis nous ouvrirons la discussion et passerons au vote du budget d'investissements.

Le président donne la parole à M. Philippe Rapo.

# M. Philippe Rapo

Mesdames et Messieurs bonsoir,

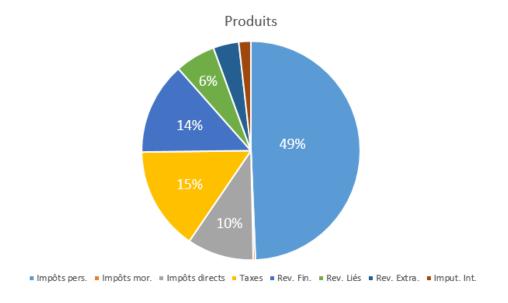
Je vais rentrer en matière pour la première fois pour la présentation d'un budget pour notre Commune. L'établissement des budgets 2022 est basé sur les comptes des dernières années, sur l'état intermédiaire des comptes en septembre, sur les budgets 2021 et sur la communication des charges de transfert (anciennement appelées charges liées).

La première partie du budget est présentée par nature et ensuite par dicastère.

# 2.2. Budget de résultats

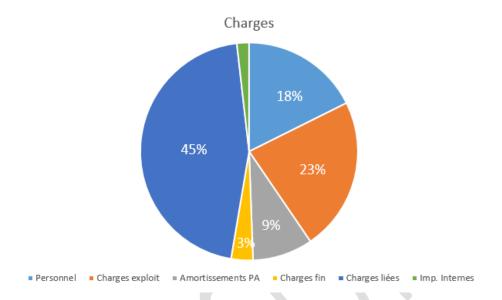
Quelques explications pour les produits :

- Impôts sur les personnes (49 %), augmentation du nombre d'habitants basée sur les statistiques cantonales 2019 : 8 % d'augmentation.
- Impôts directs: 3 % d'augmentation (contributions immobilières, successions et gains immobiliers)
- Taxes: 13 % d'augmentation (AES, crèche, ordures ménagères)
- Revenu financier : produits du port : 1 % d'augmentation



# Quelques explications pour les charges :

- Personnel: AES augmentation de CHF 35'000, crèche CHF 80'000, l'administration CHF 100'000 et la voirie pour CHF 50'000
- Exploitation: Crèche, AES, Corps des sapeurs-pompiers et l'augmentation d'achat d'eau de CHF 50'000
- Charges financières : coûts du patrimoine financier (immeubles, port et les intérêts)
- Charges de transfert (liées) : 5.18 % d'augmentation



Le budget de résultat (fonctionnement) est équilibré avec une hausse de 6.87 % et un bénéfice de CHF 2'526.30.

M. Philippe Rapo apporte quelques compléments concernant le budget de résultat (fonctionnement) par dicastère. Quelques points essentiels :

# 02 Services généraux

- Le Conseil communal désire, en 2022, augmenter les équivalents plein temps de l'administration communale pour environ CHF 100'000 afin de palier à la charge de travail grandissante ;
- Afin de prévenir les menaces grandissantes de piratage, la Commune souhaite, en 2022, renforcer la sécurité informatique soit par l'acquisition d'un serveur hébergé (CHF 10'000 sur c.0220.3110.00) et/ou une solution totalement hébergée (CHF 16'000 c.0220.3158.00);
- Dans le cadre de l'Assemblée générale 2020 de l'Association de communes fribourgeoises, un plan de développement de cette dernière a été accepté impactant ainsi le montant des cotisations ; Pour notre Commune le montant passe ainsi de CHF 3'200 à CHF 7'800. D'autre part, la cotisation auprès de la Coreb est passée de CHF 20'000 à CHF 26'000 ;
- Les appartements de la ferme communale devraient être mis en location fin 2022.

# 15 Service du feu

■ Le Corps des sapeurs-pompiers de Cheyres-Châbles compte acquérir de nouvelles tenues feu et techniques, budget de CHF 10'000. Ces tenues sont subventionnées à hauteur de 25%.

# 21 Scolarité obligatoire

- Dans l'attente de l'aménagement dès août 2022 d'une nouvelle classe dans l'ancien site de la crèche, un montant de CHF 20'000 au budget est prévu en cas de location de container provisoire pour une classe;
- Dès 2022, la Commune met à disposition un montant de CHF 3'000 pour les activités culturelles et cela peu importe les rentrées occasionnées par le Conseil des parents.

# 34 Sport et Loisirs

- Un montant de CHF 6'000 sera réservé pour l'installation d'un défibrillateur au centre sportif;
- Un montant supplémentaire de CHF 20'000 sera alloué aux décorations florales de toute notre commune.

Cela fait suite au départ du responsable de la voirie (service parcs et chemins) M. Guillaume Gomonet, qui avait cette compétence et assurait une décoration florale de qualité. La Commune souhaite sous-traiter désormais cette tâche pour maintenir la qualité actuelle. Le montant annuel pourrait se situer davantage vers CHF 10'000 que le budget annoncé ;

La commune a fait appel à la protection civile pour des travaux prévus en mai 2022 sur nos chemins pédestres. Le montant de CHF 10'000 permettra l'approvisionnement en matériaux.

### 54 Famille et Jeunesse

 Dans le cadre de l'ouverture dès août 2022 de la nouvelle crèche, du personnel devra être engagé pour palier à l'augmentation de la capacité d'accueil. Les charges et recettes de l'activité ont également été revues à la hausse.

### 61 Circulation routière

■ En cas d'acceptation du concept de stationnement présenté dans le courant du premier semestre 2022, un montant en recette de CHF 8'000 a déjà été prévu.

### **63 Navigation**

- Suite au départ à la retraite de notre capitaine du port en mai 2022, il est prévu quelques mois d'accompagnement pour le nouveau collaborateur;
- Le changement des derniers luminaires défectueux au grand port sera effectué en 2022;
- Après 15 ans de bons et loyaux services, la station-service doit être changée afin notamment de respecter les législations en vigueur. Ce crédit d'engagement d'environ CHF 45'000 sera présenté pour approbation au Conseil général.

# 71 Approvisionnement en eau

- Le montant d'achat d'eau 2022 a été réactualisé au budget transmis par l'ARRIBRU et aux achats 2020;
- Avec l'entrée en vigueur du nouveau règlement sur l'eau potable au 1er janvier 2022, il n'y a plus qu'une seule taxe d'abonnement.

### 73 Gestion des déchets

 Les coûts et recettes de la gestion des ordures ménagères ont été revus à la hausse suite à l'augmentation constante de la population.

### 74 Correction de cours d'eau

• Avec les fortes pluies en 2021, les ruisseaux ont besoin de curages importants notamment la buse sous la route de Crevel. Ces travaux seront subventionnés par le Canton à hauteur de 15%.

### 77 Cimetières

 Dès 2021, la Commune d'Estavayer a intensifié les nettoyages au cimetière de Font. Le désherbage manuel sans produit dégage des surcoûts pour les deux communes conventionnées.

# 79 Aménagement du territoire

Le montant attribué aux énergies renouvelables a été réadapté aux demandes effectives.

# 91 Impôts

■ Le montant des impôts sur le revenu 2022 à encaisser a été revu à la hausse sur la base des statistiques 2019.

# 96 Administration de la fortune et de la dette

• Les très bons renouvellements des anciens emprunts permettent à la Commune de Cheyres-Châbles d'envisager une baisse du coût des intérêts de la dette.

# 2.4. Budget d'investissement

Le budget des investissements prévus en 2022 se monte à CHF 6.5 mios.

Quant aux investissements, le projet de réfection du chemin des Grèves est en phase de finalisation. Les 2 crédits concernant l'ERES et l'étude du centre du village de Châbles ont déjà été acceptés par le Conseil général.

# 2 investissements reportés

$\checkmark$	Réfection chemin des Grèves et ses abords phase 2	250K
$\checkmark$	Participation au syndicat AF Cheyres-Yvonand	58K
9 investissements déjà votés		

•	- conoceniento deja votes	
✓	ERES – remplacement CCF	53K
✓	Rénovation ferme communale solde	2'935K
✓	Etude assainissement – isolation /chauffage Chapelle 23	33K
✓	Aménagement des zones 30K/h bas du village Cheyres	58K
$\checkmark$	Etude réfection chemin Pré-de-la-Vigne	45K
✓	Etude Centre village Châbles	19K
$\checkmark$	Etude suppr. réservoir 1949 et rénov. réservoir 1969	64K
✓	Etude en cours plan d'intervention crues	105K
✓	Etude Assainissement décharge de Chonny	25K

# 22 nouveaux investissements à voter en 2022 si possible

Pour tous les autres objets inscrits au budget des investissements, des crédits d'engagement vous seront présentés en cours d'année. Je vous rappelle que vous ne votez pas le crédit en acceptant les budgets d'investissement. Chaque objet est soumis au vote d'un crédit d'engagement.

$\checkmark$	Réfection grande salle Cheyres	650K
$\checkmark$	Réorganisation administration communale	50K
$\checkmark$	Part rénovation complexe scolaire + grande salle Châble	s 100K S/2,2M
$\checkmark$	Etude immeubles adaptés pour personnes âgées	20K
$\checkmark$	Vente immeubles du PA	2.25M
$\checkmark$	Aménagement nouvelle salle de classe (ex-Crèche)	200K
$\checkmark$	Acquisition nouveaux pupitres 180k s/4 ans	45K
$\checkmark$	Réfection éclairage terrain de sport	200K
✓	Réfection Pontons Grande Cariçaie	150K
✓	Mise en route d'un place pour Camping Car	100K
✓	Mobilier Crèche communale	100K
$\checkmark$	Aménagement secteur Fous-Condémine-Le Crêt	50K
$\checkmark$	Réfection chemin Pré-de-la-Vigne	250K S/1M
$\checkmark$	Réfection chemin piétonnier grande salle/gare P+R	150K
$\checkmark$	Mise en place du concept parking – horodateurs	150K
✓ (	Étude réfection digue grand port	55K
✓	Mise en route aménagement petits-ports	50K
<b>√</b>	PIEP – suppression et rénovation réservoir le Mont	245K S/740K
✓	PIEP Bouclage Vaularbel 17	80K
✓	Etude nouvelle gestion des déchets	50K
<b>V</b>	Réhabilitation site de la Rochette	200K
✓	Assainissement décharge de Chonny	150K

Les budgets 2022 ont été présentés et discutés en séance de la Commission financière (ComFin) du 17 novembre dernier en présence de M. François Guerry et de moi-même.

La ComFin a également reçu une projection des investissements sur 5 ans. De plus, une projection des charges financières futures incluant l'investissement de la ferme communale et des investissements de CHF 1'000'000 par année, a également été présentée.

Je vous remercie de votre attention.

Le président remercie M. Philippe Rapo et donne la parole à M. Daniel Chanez, président de la Commission financière pour la présentation de son rapport relatif au budget de résultats 2022.

### M. Daniel Chanez

# 2.2. Budget de résultats : rapport de la commission financière

Mesdames, Messieurs,

La Commission financière s'est réunie en date des 16 et du 17 novembre 2021 pour étudier le budget de résultats 2022. Monsieur François Guerry, Boursier communal et Monsieur Philippe Rapo, Conseiller communal, nous ont présenté toutes les rubriques contenues dans la présentation du budget de résultat 2022. Ils ont répondu à toutes nos questions avec tous les détails souhaités et nous les remercions vivement pour leur présentation.

La Commission financière relève que, du côté des charges, la masse salariale augmente de plus de CHF 300'000.-, notamment en relation avec des réorganisations internes dues à la charge de travail grandissante de l'administration, mais aussi dans le but de modifier l'organisation actuelle vers une organisation plate à l'avenir (plus de collaboration entre les employés communaux). Nous remarquons de ce fait beaucoup d'ambition du Conseil communal pour le bien-être de la commune ainsi que de son personnel, en vue d'une restructuration profonde.

Du côté des recettes, une augmentation importante des revenus fiscaux de pratiquement CHF 500'000 est à relever. Ceci a été ré-estimé à la hausse sur la base des entrées effectives de 2019.

Dans sa quasi-totalité, le budget 2022 est proche du budget 2021. La principale différence réside dans l'augmentation des charges, mais aussi des revenus d'environ CHF 750'000.- correspondant quand même à pratiquement 7% de plus qu'au budget 2021.

Au final, le budget 2022 présente un résultat équilibré, avec un excédent de revenus escompté de CHF 2'526.30. Il répond dans son ensemble aux attentes de la Commission financière. La Commission financière a décidé de donner un préavis favorable au budget de résultats 2022.

Pour la Commission financière, le secrétaire Dylan Fontana et le président moi-même.

Le président remercie M. Daniel Chanez et ouvre la discussion sur le budget de résultats en veillant à donner les numéros de compte précis.

Y a-t-il des questions/remarques sur le point 2. ? oui

Le président donne la parole à M. Denis Chanez

# M. Denis Chanez

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

J'ai deux questions.

La première pour le poste 6310 Ports Communaux Cheyres-Châbles :

 Un montant a été prévu pour assurer la transition entre le garde-port et son remplaçant, c'est pour assurer la suppléance. Je voulais juste savoir si à l'avenir, la suppléance pourrait être aussi anticipée.
C'est-à-dire, si une deuxième personne pourrait être formée pour pallier le nouveau garde-port ?

La deuxième question, c'est d'un point de vue global pour l'année 2022 :

L'impôt 2022 pour les personnes physiques comme relaté par la commission financière, est en augmentation de CHF 450K par rapport au budget 2021, de CHF 600K par rapport aux comptes 2020. A noter également le prélèvement sur la réserve de réévaluation du patrimoine administratif de CHF 318K budgété depuis 2021. L'augmentation des charges budgétaires pour 2022 se compose en majeure partie des amortissements sur le CO de Cugy et l'amortissement du patrimoine de la Ferme Maerki, de la masse salariale du personnel communal et de différentes charges ponctuelles. A noter également la dissolution du patrimoine administratif pour équilibrer les comptes d'eau. Les rentrées fiscales pronostiquées se basent sur les statistiques 2019, soit avant la crise COVID, donc à vérifier lors de leur perception.

La question est la suivante en tenant compte des éléments précités, à moyen long terme la réévaluation du patrimoine administratif va disparaitre, soit une diminution de CHF 318K, les engagements réels que nous prenons actuellement devront être équilibrés, à noter également les investissements conséquents ces prochaines années du côté des homes, des hôpitaux et autres surprises intercommunales, je voudrais savoir d'où les recettes proviendront pour équilibrer ce poste. Merci de votre attention.

### M. Bernard Pochon

M. le Président, Mesdames et Messieurs bonsoir, je vais donc répondre pour la partie garde-port. Nous avons engagé un nouveau garde-port, M. Guy Delley à 100 %. Il est prévu que la fonction principale soit garde-port mais qu'il aide également à la voirie, au service parcs et chemins et nous devons également prévoir une suppléance du personnel de la voirie dans le cas où il y aurait une absence maladie ou accident du garde-port comme cela a été le cas en 2018.

## M. Philippe Rapo

Pour répondre à la deuxième question, ta remarque est très juste, les CHF 400K qu'on a de réserve de réévaluation vont durer 10 ans et juste pour vous dire que cette réserve de réévaluation, j'ai pu constater que les actifs ont été réévalués à un taux de capitalisation de 8 % qui est un taux très faible, on devrait plutôt être autour de 6 % je pense où on aurait une augmentation beaucoup plus importante. De plus, au niveau des entrées fiscales, nous sommes à 70 points, c'est vrai que si on devait avoir un problème, chaque point augmenté correspond à CHF 60K. Dans le cas d'une augmentation de 70 à 75 points, cela représenterait une entrée de CHF 300K. Quoi qu'il en soit, nous sommes obligés de nous baser sur les entrées annoncées jusqu'à maintenant. On devra être vigilant à équilibrer dans 8 ans avec les CHF 400K en moins. J'espère avoir répondu à ta question.

Le président donne la parole à M. Florian Monney.

# M. Florian Monney

Bonsoir à tous,

J'aimerais revenir sur le compte 2180.3010.00 concernant la charge du personnel pour l'AES. Lors de la séance du 9 août de cette année, lorsque nous avons dû voter pour l'achat du pavillon et de l'agrandissement de l'accueil extrascolaire, il nous a été présenté que cet agrandissement représentait uniquement 6 heures hebdomadaires en plus. Je me suis permis de faire un petit calcul, 6 heures hebdomadaires par année ça représente 312 heures et une augmentation de charges salariales de CHF 33K. Ce qui revient à dire un prix CHF 105.-/h net. Alors ma question est : comment cela se fait qu'on est si haut que ça, finalement soit on a beaucoup plus payé que les 6 heures hebdomadaires où alors le personnel de l'AES est très bien payé... J'aimerais aussi faire une remarque après avoir fait un petit tour en arrière par rapport au coût de cet accueil extrascolaire. C'est-à-dire au coût qu'il reste finalement à charge de la commune. En 2020, les coûts pour la commune étaient de CHF 46K. Je sais qu'on a changé de mode de calcul (MCH2) mais ça ne doit pas varier beaucoup. 2021 pour la Commune CHF 76K, budget 2022 CHF 108K. Au vu de cette évolution, je m'inquiète quand même un peu de savoir où on va s'arrêter avec la charge communale par rapport à cela. Merci.

Le président donne la parole à Mme Christina Darcey.

# Mme Christina Darcey

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, bonsoir,

Merci pour les questions Florian. Peux-tu juste répéter le premier poste dont tu as parlé. C'est le premier poste de l'AES ?

## M. Florian Monney: oui.

**Mme Christina Darcey**: donc le salaire du personnel communal. Il s'agit ici d'une augmentation qui peut paraitre importante mais nous avons employé à l'AES 2 personnes qui complètent l'équipe. Je te remercie de mettre ton calcul à ma disposition pour vérification. Est-ce que cela te convient ?

**M. Florian Monney** : si tu permets, le chiffre n'est pas réel c'est simplement qu'il y a probablement beaucoup plus de ces 6 heures hebdomadaires qui nous ont été annoncées. C'est ce que je suppose. Alors merci de me donner une réponse par rapport à cela.

Mme Christina Darcey: oui volontiers.

**M.** Philippe Rapo : Nous avons répondu à la forte demande des parents et l'augmentation que tu vois est due au nombre d'enfants car plus d'enfants = plus de charge. On ne souhaite pas aller au-delà de cette capacité d'accueil qui se situe à 83 enfants actuellement. Cela coûte un peu plus de CHF 1000 par enfant. Tout le monde est content de pouvoir bénéficier de cette structure d'accueil.

Le président donne la parole à M. Bernard Pillonel.

### M. Bernard Pillonel

Bonsoir à tous,

J'ai quelques questions. La première, il s'agit du point 900.318.1 à la page 1 de l'administration générale. Vu qu'il y a dans l'air du temps, une réorganisation du bureau, je voulais demander si vous aviez prévu éventuellement d'engager ou de mettre quelqu'un pour les frais de perception des impôts vu que c'est un montant qui est relativement important, chiffré à CHF 90K, c'est presque l'équivalent d'un plein temps. Je voulais savoir si c'était prévu de prendre ce poste aussi à charge de la Commune.

# M. Philippe Rapo

J'avais remarqué la même chose et après en avoir parlé avec le boursier, c'est vrai qu'à l'époque il n'y avait pas le personnel adéquat pour faire ce genre de chose et avec la fusion, cette tâche a été externalisée. Une analyse a été faite et sera soumise demain au Conseil communal pour pouvoir sortir de cette externalisation pour 2023, le délai de résiliation est d'une année. En cas d'accord, les coûts diminueraient de CHF 30K et une aide au boursier communal pourrait être envisageable.

# M. Bernard Pillonel

La deuxième question concerne le point 540.312.2 Repas + Collation de la Crèche. On a une différence de CHF 9000 entre les entrées et les sorties et on m'a dit que cette différence allait pour le personnel de la crèche et cela me semble élevé puisqu'il y avait déjà des frais relatifs au personnel.

# **Mme Christina Darcey**

Merci pour la question Bernard. Il y a plusieurs éléments qu'il faut prendre en compte dans ce poste. Premièrement, la différence existe déjà dans le budget 2021. Deuxièmement, le montant de CHF 22'700 est une estimation au prorata de l'augmentation de l'effectif des enfants. Le repas de midi est simplement inclus dans ce montant. Le solde de CHF 8'900 (31'600 – 22'700) se constitue de deux volets.

Premier volet, nous avons ici le repas du personnel composé de 4 éducateurs et 2 apprentis, soit 6 personnes qui mangent à la crèche, dont les repas, comme à l'AES, sont financés par la Commune. Ensuite, il y a une prévision pour la nouvelle crèche d'augmenter le personnel de 5 à 6 personnes supplémentaires. Donc cela représentera entre 10 à 12 personnes qui mangeront à midi.

Le volet suivant est que la collation n'est pas incluse dans le repas de midi et est à la charge de la Commune, à savoir petit-déjeuner, dix heures et quatre heures (petits pains, etc. achetés par le personnel à la boulangerie. Le poste concerné est le repas de midi qui est livré par la Coccinelle verte. De plus, les familles paient en fonction de leur revenu, donc ils ne paient pas tous le prix plein du repas, il y a des rabais pour les familles nombreuses, il y a des rabais pour les enfants mis en même temps à la crèche.

Pour terminer, ces chiffres ne peuvent pas être pris dans l'absolu car on reçoit d'une main et on paie de l'autre en quelque sorte. Il y a des subventions qui tombent, il y a des frais et ici dans ce poste beaucoup d'éléments doivent être pris en compte comme je viens de l'expliquer. Est-ce que cela te convient ?

M. Bernard Pillonel: oui merci beaucoup pour ces détails.

Ma prochaine question concerne le point 740.352.1 Frais du cimetière de Font. Ce n'est pas tellement par rapport au montant mais par rapport au fait qu'on a quasiment doublé les frais.

Je veux bien qu'on soit écolo et qu'on gratte les mauvaises herbes à la main et que ça prenne du temps mais je me demande jusqu'où cette augmentation peut aller et surtout ma question est la répartition des frais avec la Commune d'Estavayer. J'aurais voulu savoir qu'elle est la clé de répartition.

# M. Stéphane Rey

La clé de répartition est régie par une convention intercommunale avec la Commune d'Estavayer et elle est répartie à part égale entre les deux communes (50/50). Ce que je peux dire aujourd'hui c'est que des mesures ont été prises pour diminuer ces coûts notamment avec le changement de revêtement d'une partie du cimetière, c'est un essai qui sera fait l'année prochaine. Si vous passez à Font, c'est engazonné, ce qui devrait aussi faciliter l'entretien de ces surfaces. Pour nous c'est important que ces coûts n'augmentent plus. Est-ce que j'ai répondu à ta question ?

M. Bernard Pillonel: très bien merci.

Le président donne la parole à M. Yves Chanez.

### M. Yves Chanez

J'ai une question concernant l'engagement d'un concierge technique. Est-ce que ce n'est pas plus simple d'engager une personne des jardins ?

M. Stéphane Rey répond puisque cela concerne le dicastère des bâtiments.

L'idée ici c'est d'avoir une personne sous la houlette des parcs et chemins encadré par M. Romain Viquerat, nouveau responsable du service. L'idée est de pouvoir travailler sur les bâtiments en diminuant les coûts externes, on paie une ribambelle de petites factures qui, sur l'année, représente un montant important. Donc c'est de faire à l'interne ce qu'on peut faire nous-même et de ne pas donner à l'extérieur. Cette personne sera à disposition des parcs et chemins pour le reste du temps et pour d'autres travaux.

M. Yves Chanez : Actuellement, les employés de parcs et chemins sont tous à 100 % ?

M. Stéphane Rey: Sauf M. Francis Delley, tous les employés sont à 100 %.

M. Yves Chanez: Ce ne serait pas possible d'augmenter le taux de M. Delley par exemple?

### M. Stéphane Rev

Ce qu'on cherche avant tout c'est de la compétence. On est dans des domaines aujourd'hui où il faut un corps de métier avec un CFC dans le bâtiment pour pouvoir maitriser ces choses-là. Sinon, on va continuer à faire comme ces dernières années, c'est de bricoler, poser des patchs et en fin de compte on voit le résultat aujourd'hui avec notre budget d'investissement et ces grands montants qui doivent être mis en jeu pour pouvoir assainir et rénover.

# M. Yves Chanez

Je suis d'accord et je comprends mais est-ce que vous avez posé la question à M. Delley?

### M. Stéphane Rey

Dans le cadre de la réorganisation, ce sera fait mais je pense qu'il y a plusieurs composantes qui entrent en ligne de compte et c'est de la compétence du Conseil communal de choisir ce qui est le mieux pour la collectivité. On a mis dans la balance tout ce qui était possible et le plus pragmatique et la solution qui sera mise en place sera la bonne pour nous.

# M. Yves Chanez : J'espère.

Ma deuxième question concerne l'endiguement des ruisseaux. Point 74 : correction de cours d'eau, par rapport au ruisseau de Crevel qui vient d'être refait. J'aimerais savoir si on a chaque fois des montants comme ça pour corriger l'endiguement alors qu'on vient de refaire le ruisseau, pourquoi ?

### M. Stéphane Rey

Les travaux qui ont été faits sont des travaux de dessablements, ce sont des travaux d'entretien qui sont usuels, c'est ce qui a été fait en 2021 et là, suite aux crues, on parle de certaines mesures qui vont être prises pour éviter d'une part que le ruisseau s'ensable régulièrement.

Deuxièmement, l'idée ici c'est de pouvoir effectuer ces corrections pour éviter ce genre de problème dans l'avenir. Est-ce que Fabien souhaite compléter mes propos ?

## M. Fabien Monney

Effectivement, le ruisseau de la Croix a été renaturé. On a eu droit à une crue centennale, ce qui faut bien se rendre compte. J'en dirai un mot dans les informations du Conseil communal. Il y a une partie des rives, des berges qui ont été passablement chahutées, voire emportées donc il faut consolider ce ruisseau. Le ruisseau qui a été prévu avec l'enrochement était prévu pour un écoulement régulier, là, on a vu la butte s'ensabler quasiment jusqu'au ¾ en une fois. A un certain moment, ce sont des mesures d'urgence qu'il faut prendre tout de suite, on ne peut pas attendre que ça re-déborde et qu'on ait cette même situation avec les maisons inondées en aval parce qu'on a voulu attendre.

### M. Yves Chanez: merci.

Le président donne la parole à Mme Janine Grandgirard.

# **Mme Janine Grandgirard**

Monsieur le Président, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs,

J'aimerais revenir sur le point 3420.3101.11, cela concerne le montant de CHF 20'000 alloué aux décorations florales. M. Philippe Rapo nous a expliqué le pourquoi, mais est-ce que cela est vraiment nécessaire avec les nouveaux employés engagés ou qui vont l'être, avec votre vision, est-ce que c'est nécessaire de garder M. Gomonet pour ça ? Est-ce qu'il y a vraiment autant de travail ?

# M. Philippe Rapo

Effectivement comme je l'expliquais avant, les compétences de M. Gomonet sont vraiment reconnues. Je préfère avoir quelqu'un qui nous coûte quasi moitié prix que d'externaliser cette tâche. Il n'aura plus rien à voir avec la voirie, il sera directement rattaché à mon dicastère et cela déchargera également le service des parcs et chemins qui n'aura plus cela à faire. A mes yeux, c'est la meilleure des solutions à moindre coût (plus près des CHF 10'000 que des CHF 20'000). Il va commander directement les bonnes plantes, etc., c'est un métier et il est fort dans ce domaine. Il faut prendre les compétences là où elles sont. Est-ce que j'ai répondu à la question ?

# Mme Janine Grandgirard: oui.

Le président donne la parole à M. Florian Monney.

# M. Florian Monney

J'aimerais encore une explication concernant le point 6150 : service des routes, location des places de parking. Vous nous avez présenté un nouveau concept de parking payant, un projet d'investissement pour des horodateurs, on arriverait à une entrée de CHF 8'000 en 2022. Si je reprends les comptes 2020, on avait CHF 11'490 pour les locations du parking. Cela voulait dire lorsque le parking était gratuit l'été, on avait plus d'entrée d'argent qu'on en aurait en introduisant une taxe parking. Est-ce que je peux avoir une explication par rapport à ça ?

### M. Bernard Pochon

Oui en 2020 sur les comptes, les locations de parking étaient des locations fixes à l'année pour l'Association de Crevel et chez Anny, ce sont deux contrats qui ont été dissouts et par rapport au concept de parking payant ce sont deux choses différentes.

# M. Florian Monney

C'est bien ce que j'ai cru comprendre mais pourquoi est-ce qu'on investit de l'argent dans les horodateurs pour gagner moins que l'ancien système. Pourquoi changer de système ?

# M. Philippe Rapo

On a mis CHF 8'000 pour ne pas mettre CHF 30'000 ou CHF 40'000 mais l'année prochaine, tu nous diras d'avoir bien fait de mettre des horodateurs.

# M. Christian Cornioley

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs bonsoir,

C'est exactement ça. Quand on regarde les locations, c'était cadeau pour le camping. Tu vois la différence car on a mis la variante basse, mais je pense qu'au travers du projet d'horodateurs, quand on viendra vous le présenter, il y aura un règlement de police puis un concept et là on va faire des calculs un peu plus précis que sur un budget. Ça reste un budget, on aimerait s'y tenir, on a pris la variante basse mais on est confiant par rapport à ce qu'on a pu voir et on a tout intérêt de faire payer à la journée ou bien de négocier un certain prix avec les utilisateurs du camping que de faire « cadeau » au camping, le montant annuel était quasiment dérisoire. On reviendra présenter le projet d'investissement et ce sera accompagné par ces explications au niveau du financement. Mais tu as raison sur le fait qu'on ne va pas se tirer une balle dans le pied, on ne va pas se lancer dans une aventure énergivore pour derrière avoir des résultats relativement maigre mais je rappelle que le concept de parking et un parking payant, ce n'est pas que la machine à cash. Il y a un autre aspect dont il faut tenir compte : c'est réguler aujourd'hui le monde et il ne faut pas voir que l'aspect financier dans un concept tel que le stationnement.

# M. Florian Monney: Merci.

Le président donne la parole à M. Magali Chanez.

# **Mme Magali Chanez**

Bonsoir à tous,

J'avais juste une question sur le camp de ski. Sauf erreur, cette année ce sont des moniteurs internes à la station qui sont engagés pour les enfants et je crois avoir que c'est dû à la situation particulière du COVID. Ma question est : est-ce que c'est bien le cas et pour cette année et si la situation redevient normale est-ce que les moniteurs seront des moniteurs de nos villages ?

# **Mme Christina Darcey**

Merci pour la question. C'est partiellement juste. Il y aura des moniteurs de la commune qui monteront avec les enfants, entre autre le président du Conseil des parents et c'est vrai qu'il y a des moniteurs qui sont fournis avec le chalet pour la simple et bonne raison qu'on ne doit pas dépasser 100 enfants dans le chalet à cause du COVID et pour éviter qu'on soit plus, il y a des moniteurs sur place qui logent par eux-mêmes dans la région. Dès que la situation sera normalisée, l'idée est de revenir à l'ancien système, absolument.

# **Mme Magali Chanez**

Merci pour la réponse et pour revenir à la question des fleurs évoquée par Janine Grandgirard, je comprends tout à fait les arguments par rapport à la beauté des fleurs et je ne reviens pas absolument pas sur la compétence de M. Gomonet, par contre c'est vrai qu'on a vu beaucoup d'augmentation dans les postes souhaités au niveau de la conciergerie, de l'administration et de ce fait, on est étonné qu'il faut encore mandater des personnes externes en plus. On se dit que les augmentations de postes qui sont prévus dans les budgets sont déjà assez importantes cette année.

Il y a certainement un besoin de réorganisation mais il serait quand même souhaitable de pouvoir englober dans ces nouveaux postes qui arrivent plutôt que encore externaliser. Je trouve que c'est des petits montants, plus des petits montants qui font qu'à la fin on explose un peu notre budget. C'était juste une remarque.

Le président donne la parole à M. Fabrice Rouiller.

### M. Fabrice Rouiller

Bonsoir tout le monde, ce sont quelques remarques simplement.

La première c'est de remercier déjà avant tout le Conseil communal et le boursier pour ce gros travail qu'ils ont fait pour ces prévisions budgétaires en si peu de temps, certains viennent de prendre leur place avec la vision de la législature voire même plus loin et étant dans la Commission des finances, on a eu toutes les explications détaillées sur bons nombres de comptes des budgets. Je terminerai mon intervention avec deux mots : ambition et confiance.

Le premier, ambition, comme vous l'avez vu le budget de résultats et d'investissements sont très ambitieux, peut-être trop, on verra, surtout au niveau des investissements. Je ne pense pas qu'on aura le temps de tout faire. Pour les budgets de résultats, effectivement ce qu'on remarque le plus c'est la forte augmentation des charges salariales, j'espère que ce ne sera pas toutes les années comme ça, mais nous avons bien reçu toutes les explications concernant la réorganisation et les différentes causes, le pourquoi de ces augmentations de charge. Au niveau des investissements, là aussi c'est très ambitieux, on devra étudier au niveau de la Commission des finances l'éventuelle vente de certains immeubles quand ce sera à l'ordre du jour et on étudiera cela de manière approfondie, il y a des rendements quand même derrière et il faudra peser le pour et le contre. Pour ma part, je serai très attentif avec la Commission des finances aux indicateurs financiers qui seront disponibles lors de la clôture des comptes 2021, notamment la capacité financière de la Commune à supporter ces investissements. C'est à ce moment qu'on pourra faire le point sur une situation figée et non sur un budget.

Le deuxième point, c'était la confiance, pourquoi la confiance, et bien c'est une nouvelle législature, pour ma part j'ai une totale confiance à ce nouveau Conseil communal qui a des grosses ambitions mais qui a une vision d'avenir et ça me plait, ce n'est pas rien que pour la législature mais c'est même plus loin. Je vous invite à accorder votre confiance à ce nouveau Conseil communal pour ces budgets ambitieux.

Le président donne la parole à M. Patrick Pillonel.

# M. Patrick Pillonel

Bonsoir à tous,

J'ai une remarque générale sur le budget d'investissements. Il me semble qu'on est gentiment en train de tourner en « vaudoiseries ». Je m'explique, dans les communes vaudoises (Nord-Vaudois, Yverdon, Yvonand) il y a des services des travaux de plus de 100 personnes qui font marcher le dumper, etc. Tous ces engagements qui se font, cette augmentation de personnel, sont au détriment des PME. Je pense qu'on ne doit pas oublier la force de notre économie broyarde, c'est que régulièrement, ses communes, dont Cheyres, travaillent avec les entreprises locales (électricien, menuisier, maçon, etc.) et il ne faut pas faire une usine à gaz et ne pas oublier ces entreprises locales. C'est la force de notre économie broyarde.

La parole n'étant plus demandée, les membres du Conseil général sont priés de passer au vote à main levée.

« Les Conseillères et Conseillers généraux qui acceptent le budget de résultats, s'expriment par main levée».

# Vote:

Approbation: 29 Avis contraire: 0 Abstention: 0

Le budget de résultats est accepté par 29 voix.

### M. Daniel Chanez

# 2.4. Budget d'investissements : rapport de la commission financière

Mesdames, Messieurs,

La Commission financière s'est réunie en date du 17 novembre 2021 pour étudier le budget d'investissements 2022. Monsieur François Guerry, Boursier communal et Monsieur Philippe Rapo, Conseiller communal, nous ont présenté le contenu du budget d'investissements 2022. Ils ont répondu à toutes nos questions avec tous les détails souhaités et nous les remercions vivement pour leur présentation.

Le budget 2022 prévoit des investissements d'un montant de CHF 6.5 millions sans compter les recettes de CHF 2.3 millions. Le Conseil communal nous montre une sacrée ambition pour 2022. Nous sommes tous conscients que tout ne pourra pas être fait. Nous rendons simplement attentif le Conseil communal à la capacité d'emprunt pour le futur. Sachant que chaque investissement (pour ceux qui ne le sont pas déjà) passe de toute façon devant la Commission financière et donc le Conseil général pour approbation, nous étudierons, lors de chaque demande de crédit d'engagement, aux capacités financières de la commune à court, moyen et long terme.

La Commission financière a décidé de donner un préavis favorable au budget d'investissements 2022. Pour la Commission financière, le secrétaire Dylan Fontana et le président moi-même.

Le président remercie M. Daniel Chanez et ouvre la discussion sur le budget.

Y a-t-il des questions/remarques sur le point 2.4 ? oui

Le président donne la parole à Mme Magali Chanez.

### **Mme Magali Chanez**

J'ai une question concernant la route des Granges. Je n'ai pas vu apparaître dans le budget d'investissements la réfection due aux éboulements et de la problématique de la route. C'était peut-être englobé dans autre chose et je n'ai pas constaté où cela se trouvait.

# M. Christian Cornioley

En fait, on avait déjà beaucoup d'ambition en 2021, on s'était fixés de faire cette réfection encore en 2021 quand on a élaboré les budgets, c'est pour cela que ça n'y figure pas mais comme l'expliquait Daniel, tout investissement passera devant le Conseil général et je vous donnerai toutes les explications concernant ces réfections tout à l'heure, mais c'est un oubli.

Le président donne la parole à M. Ludovic Sauteur.

### M. Ludovic Sauteur

C'est plutôt une remarque générale par rapport à la grande salle de Cheyres. C'est quand même un bâtiment qui a une quarantaine d'années et qui a déjà été rénové une fois et je vois dans le budget qu'il y a quatre crédits qui seront votés l'année prochaine pour ce bâtiment. Ce que je n'aimerais pas c'est qu'on rafistole chaque fois un petit quelque chose et que finalement on manque d'ambition en se privant d'un vrai beau bâtiment équipé et qui réponde aux besoins actuels.

# M. Stéphane Rey

Merci pour la remarque. Le grand montant qu'il y a dans les quatre positions du budget sous le même chiffre, en aparté pour des raisons de transparence et de façon à ce que vous compreniez d'où viennent tous ces chiffres mis ensemble, on a choisi de détailler ces différents montants. C'est effectivement ce que dit la stratégie du Conseil communal, quand je suis arrivé avec mon bâton de pèlerin, avec mes collègues on a discuté de plusieurs variantes, il y avait une variante petite, une variante moyenne et une variante complète et c'est cette dernière qui a été mise au budget qui permettra de répondre aux besoins de manière pérenne. Est-ce que j'ai répondu à ta question.

### M. Ludovic Sauteur: oui.

Le président donne la parole à M. Erwin Balimann.

### M. Erwin Balimann

Bonsoir tout le monde,

Dans le budget approvisionnement en eau c'est marqué : suppression du réservoir du Mont pour CHF 245K. Ce réservoir est situé en pleine forêt ? Le réservoir du Mont ?

# M. Christian Cornioley

Vous avez déjà validé l'avant-projet de ces études, c'est l'assainissement du réservoir de Cheyres les fameux de 1969 et de 1949. Les CHF 250K c'est par rapport à l'investissement, donc ce qui va se faire, on va attaquer une partie en 2022 et l'autre en 2023. J'ai répondu à ta question ?

### M. Erwin Balimann

Oui mais pour nous le réservoir du Mont qui est dans la forêt.

## M. Christian Cornioley

Alors je ne l'ai pas sous les yeux mais c'est une erreur dans le libellé.

La parole n'étant plus demandée, les membres du Conseil général sont priés de passer au vote à main levée.

« Les Conseillères et Conseillers généraux qui acceptent le budget d'investissements, s'expriment par main levée».

### Vote:

Approbation: 29 Avis contraire: 0 Abstention: 0

Le budget d'investissements est accepté par 29 voix.

# 3. Demande d'un crédit d'engagement pour la réparation du môle du grand port

Y a-t-il une remarque concernant l'entrée en matière ? aucune.

Le président donne la parole à M. Bernard Pochon pour la présentation du projet.

### M. Bernard Pochon

Merci Monsieur le Président. Lors de la décrue, on a remarqué qu'il y avait une dalle du grand môle au passage du premier pont qui s'affaissait et on a remarqué qu'elle continuait à s'affaisser. Pourquoi lors de la décrue ? Vous avez la crue avec la bise qui a creusé la digue ce qui a induit au moment de la décrue une augmentation de poids et ça a mis en vue deux grosses pierres en bas de soutènement donc voyant ceci, il a été nécessaire d'intervenir assez vite puisque nous avons le passage des piétons mais également des gaines techniques du grand port. Devant cette urgence, nous avons fait venir deux entreprises, un ingénieur pour essayer de monter un projet, ce projet qui est basé sur une seule offre, malheureusement, la deuxième offre qui nous est parvenue, il faudrait remettre CHF 25'000 de plus sur ce même budget demandé mais nous sommes toujours dans l'attente du rapport d'ingénieur qui nous dit quelles solutions techniques amener. Je suis désolé et très mal à l'aise de vous présenter un crédit d'engagement avec si peu de connaissance et d'engagement aussi bien sur l'ingénieur que les offres qu'on a car vous pensez bien qu'on ne peut pas choisir la solution technique nous-mêmes, c'est vraiment quelque chose qu'on voudrait réparer avec une solution pérenne. Donc comme je vous l'ai dit dans le message de la demande de crédit d'engagement, on vous fait cette demande-là mai bien sûr devant toutes ces incertitudes financières, je pense que le Conseil ne prendra aucunes décisions sans en faire part à la Commission financière pour étudier le projet lui-même. Donc, nous avons soit le vote de ce projet, on peut aussi rajouter le montant supplémentaire mais sur quelle base ?

Ou alors attendre le mois d'avril mais cela veut dire que les travaux se feraient en juin, c'est aussi prendre un risque supplémentaire. Donc voilà un peu l'état. J'espérais avoir le rapport du bureau d'ingénieur ce soir pour vous faire une meilleure présentation du problème, c'est clair qu'on ne peut pas laisser ce problème-là avec une réparation, le taconnage qu'on a fait pour stabiliser, pour l'instant on n'a pas eu de nouvelle descente de cette dalle mais il faudra intervenir très vite. Voilà j'ouvre la discussion pour ce crédit d'engagement, si vous voulez le traiter ce soir et prendre le risque de le reporter ou alors de l'accompagner avec la Commission financière ce que je trouverais le plus logique une fois qu'on a toutes les cartes en main pour pouvoir le mener à bien.

Le président remercie M. Bernard Pochon et donne la parole à M. Daniel Chanez, président de la Commission financière pour la présentation de son rapport.

## M. Daniel Chanez

# 3. Demande d'un crédit d'engagement pour la réparation du môle du grand port

Mesdames, Messieurs,

La Commission financière s'est réunie en date du 16 novembre 2021 pour étudier cette demande. Monsieur Bernard Pochon, Conseiller communal, nous a présenté l'objet du crédit. Il a répondu à toutes nos questions avec tous les détails souhaités et nous le remercions vivement pour sa présentation.

Nous devons exécuter ces travaux au plus vite pour la sécurité de nos citoyens et nous pouvons nous le permettre financièrement.

La Commission financière s'est prononcée favorablement pour ce crédit de CHF 55'000 (HT), financé par les liquidités communales.

Pour la Commission financière le secrétaire Dylan Fontana et le président, moi-même.

Le président remercie M. Daniel Chanez et ouvre la discussion.

Y a-t-il des questions ou des remarques sur le point 3. ? aucune.

La parole n'étant pas demandée, les membres du Conseil général sont priés de passer au vote à main levée.

« Les Conseillères et Conseillers généraux qui acceptent la demande de crédit d'engagement pour la réparation du môle du grand port s'expriment par main levée».

# Vote:

Approbation: 29 Avis contraire: 0 Abstention: 0

La demande de crédit d'engagement pour la réparation du môle du grand port est acceptée par 29 voix.

# 4. <u>Demande d'un crédit d'engagement et d'une délégation de compétence pour l'acquisition du mobilier de la nouvelle crèche de la ferme communale</u>

Y a-t-il une remarque concernant l'entrée en matière ? Aucune.

Le président donne la parole à Mme Christina Darcey pour la présentation du projet.

# Mme Christina Darcey

Les nouveaux locaux de la crèche permettront de faire passer la capacité d'accueil de 12 à environ 26 places. Conscients des enjeux financiers mais aussi de l'importance de disposer de matériel facilitant l'exploitation des locaux, la direction de la crèche et le Conseil communal désirent reprendre le plus de matériel possible de l'ancienne structure dans la nouvelle. Néanmoins, la capacité d'accueil allant être fortement augmentée, des investissements sont nécessaires pour compléter et/ou renouveler une partie de ce matériel.

Depuis le lancement des travaux, l'architecte, la direction de la crèche et le Conseil communal travaillent ensemble et étudient les différentes variantes d'aménagement. Des solutions sont recherchées dans le but d'obtenir le meilleur rapport qualité-prix.

Des offres ont été sollicitées auprès de différents fournisseurs et nous permettent d'estimer les investissements nécessaires. A ce stade, il persiste malheureusement de nombreuses inconnues car le projet d'aménagement des locaux est encore en développement.

Les derniers détails devront encore être affinés durant le premier trimestre 2022 avec nos partenaires (SEJ, direction de la crèche, services communaux, architectes et fournisseurs).

Nous vivons actuellement une période de haute conjoncture et la question relative aux délais de livraison doit être prise en compte afin de garantir l'ouverture de la crèche à la rentrée d'août 2022. A cette situation exceptionnelle s'ajoute une incertitude sur le prix des matériaux qui varie régulièrement à la hausse, notamment le bois, etc.

Vous voyez ici quelques photos de meubles contemporains de la crèche de Belfaux que nous avons eu le plaisir de visiter jeudi dernier en Commission de bâtisse. Cette crèche est nouvellement aménagée avec du mobilier répondant aux normes du SeJ (normes très strictes pour les nouvelles crèches) :





- Estimation du montant des coûts : CHF 100'000 TTC
- Investissement planifié au budget d'investissements 2022 sous le no 5451.5060.00.
- Financement par les liquidités communales
- Appel d'offre au gré à gré avec des entreprises locales
- Amortissement : 10% par an soit CHF 10'000 dès l'année qui suit l'acquisition du mobilier de la crèche.

Le Conseil communal demande au Conseil général de bien vouloir valider la fiche de projet et lui accorder un crédit d'engagement de CHF 100'000 TTC et une délégation de compétence pour l'acquisition du mobilier de la nouvelle crèche de la ferme communale. Merci pour votre attention.

Le président remercie Mme Christina Darcey et donne la parole à M. Dylan Fontana, secrétaire de la Commission financière pour la présentation de son rapport.

### M. Dylan Fontana

4. Demande d'un crédit d'enqagement et d'une délégation de compétence pour l'acquisition du mobilier de <u>la nouvelle crèche de la ferme communale</u>

Mesdames, Messieurs,

La Commission financière s'est réunie en date du 17 novembre 2021 pour étudier cette demande. Monsieur Stéphane Rey, Conseiller communal, nous a présenté l'objet du crédit. Il a répondu à toutes nos questions avec tous les détails souhaités et nous le remercions vivement pour sa présentation.

En raison de l'augmentation de places dans la nouvelle crèche, il est nécessaire d'acheter du nouveau matériel en plus de celui qui est déjà dans la crèche actuelle.

Nous préférons accepter un montant plus haut que prévu en cas de surcoût afin que le chantier puisse continuer sans être bloqué si toutefois le montant initial devait être dépassé. Mais nous demandons à être informé si un crédit supplémentaire devrait être demandé.

Nous réclamons qu'une demande de subvention soit faite car nous estimons que pour ce type d'achat, nous devrions recevoir des subventions d'aide au démarrage. De plus, nous désirons un inventaire plus précis que ce qui nous a été présenté.

La Commission financière s'est prononcée favorablement pour ce crédit de CHF 100'000.- (TTC), financé par les liquidités communales pour autant que les conditions ci-dessus sont remplies. Pour la Commission financière, le président M. Daniel Chanez et le secrétaire, moi-même.

Le président remercie M. Daniel Chanez et ouvre la discussion.

Y a-t-il des questions ou des remarques sur le point 4. ? aucune.

La parole n'étant pas demandée, les membres du Conseil général sont priés de passer au vote à main levée.

« Les Conseillères et Conseillers généraux qui acceptent la demande d'un crédit d'engagement et d'une délégation de compétence pour l'acquisition du mobilier de la nouvelle crèche de la ferme communale, s'expriment par main levée ».

# Vote:

Avis contraire: 0 Abstention: 0 Approbation: 29

La demande d'un crédit d'engagement et d'une délégation de compétence pour l'acquisition du mobilier de la nouvelle crèche de la ferme communale est acceptée par 29 voix.

# Demande d'un crédit d'engagement pour le changement de la station à essence du grand port

Y a-t-il une remarque concernant l'entrée en matière ? aucune.

Le président donne la parole à M. Bernard Pochon pour la présentation du projet.

### M. Bernard Pochon

Merci Monsieur le Président. Un petit état des lieux, la rampe de carburant rapporte CHF 40K par année à la Commune. Le coût de maintenance des réparations annuelles, basé sur les 5 dernières années, est de plus de CHF 4'000. On doit changer la colonne de paiement qui est obsolète, l'informatique et le logiciel de contrôle qui fonctionnent actuellement sur un modèle légèrement supérieur à un « Commodore 64 ». Quel est le but de ce projet?

Le but est de pérennisé un service qui est bénéficiaire par le changement de la colonne de paiement du logiciel et de la colonne de distribution. Nous avons trouvé également avec ce fournisseur des contrats de maintenance qui permettent d'avoir une vue sur les coûts de fonctionnement de ce matériel. Si vous regardez, maintenant nous avons une colonne de paiement à CHF 25K, une colonne à essence de CHF 15K, les frais de raccordement électrique, adaptation des socles et imprévu pour un total de CHF 45K HT. Le financement serait fait par les liquidités courantes, sans amortissement, ni intérêts, à l'inverse du traitement des bâtiments administratifs. Le Conseil communal demande au Conseil général de bien vouloir valider la fiche de projet et lui accorder un crédit d'engagement de CHF 45'000.- HT pour le remplacement de la station à essence du grand port.

Le président remercie M. Bernard Pochon et donne la parole à M. Dylan Fontana, secrétaire de la Commission financière pour la présentation de son rapport.

# M. Dylan Fontana

# 5. Demande d'un crédit d'engagement pour le changement de la station à essence au grand port Mesdames, Messieurs,

La Commission financière s'est réunie en date du 16 novembre 2021 pour étudier cette demande. Monsieur Bernard Pochon, Conseiller communal, nous a présenté l'objet du crédit. Il a répondu à toutes nos questions avec tous les détails souhaités et nous le remercions vivement pour sa présentation.

Au vu du système exploité et de l'ancienneté de la machine, nous devons exécuter le changement de la station d'essence. La Commission financière s'est prononcée favorablement pour ce crédit de CHF 45'000 (HT), financé par les liquidités communales. Pour la Commission financière, le président M. Daniel Chanez et le secrétaire, moi-même.

Le président remercie M. Dylan Fontana et ouvre la discussion. Y a-t-il des questions ou des remarques sur le point 4. ? oui.

Le président donne la parole à M. Florian Monney.

# M. Florian Monney

Une question à titre d'information : le coût de fonctionnement, le titre est beau mais le chiffre, c'est quoi ? Tu as parlé que vous aviez une vision du coût de fonctionnement à long terme.

# M. Bernard Pochon

Dans la fiche de projet, j'indique que le coût de fonctionnement comprenant les contrats de maintenance, dépannage, réparation et changement des pièces standard, mise à jour du logiciel est de CHF 3'550 HT / an soit inférieur au coût actuel de plus de CHF 4'110.

### M. Florian Monney

Merci, je n'avais pas vu.

La parole n'étant plus demandée, les membres du Conseil général sont priés de passer au vote à main levée.

« Les Conseillères et Conseillers généraux qui acceptent la demande d'un crédit d'engagement pour le changement de la station à essence au grand port, s'expriment par main levée ».

# Vote:

### Approbation: 29 Avis contraire: 0 Abstention: 0

La demande d'un crédit d'engagement pour le changement de la station à essence au grand port est acceptée par 29 voix.

# 6. <u>Révision partielle du règlement communal relatif aux mesures d'encouragement pour l'utilisation</u> rationnelle de l'énergie et la promotion des énergies renouvelables dans le secteur des bâtiments

Y a-t-il une remarque concernant l'entrée en matière ? aucune.

Le président donne la parole à M. Stéphane Rey pour la présentation du projet.

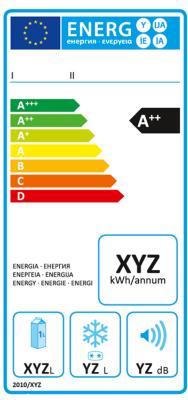
# M. Stéphane Rey

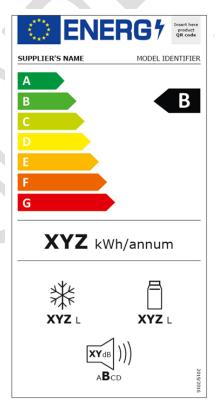
Bonsoir Mesdames, Messieurs,

Une fois n'est pas coutume, je ne suis pas là pour réclamer de l'argent mais pour vous présenter cette modification de règlement. Tout d'abord, les intentions du Conseil communal.

Avec l'introduction des nouvelles étiquettes énergétiques depuis le 1er mars 2021, la compréhension de notre règlement communal est devenue plus difficile car la nouvelle échelle n'y apparait pas.

L'intention du Conseil communal est de modifier le règlement afin que celui-ci reste compréhensible pour chacun. Par cette démarche, nous renforçons nos efforts pour accélérer la transition énergétique au niveau communal. Ici vous avez un exemple d'étiquettes énergétiques avec à votre gauche, l'ancienne et à votre droite, la nouvelle.





Ancienne étiquette-énergie

Nouvelle étiquette-énergie

La principale différence entre l'ancienne étiquette et la nouvelle, est l'introduction de l'échelle A à G. Les classes avec le signe « + » disparaissent et les classes de l'ancienne étiquette sont revues vers le bas. Par exemple un appareil attribué précédemment en classe A +++ peut se retrouver dans la nouvelle étiquette avec une classe « C ». Dans la nouvelle classification, il est prévu de ne pas attribuer de nouveaux appareils avec la classe « A ». Cette classe est laissée vide et doit permettre le développement d'appareils plus efficaces dans le futur.

La modification du règlement a été étudiée par le Conseil communal et la Commission de l'aménagement et de l'énergie (ComAmE).

Depuis l'entrée en vigueur du règlement en juillet 2020, le fonds communal pour les énergies renouvelables a été constitué et les montants alloués annuellement suffisent amplement à l'alimenter.

Notre volonté est de soutenir activement les énergies renouvelables mais d'éviter de capitaliser des montants dans le fonds communal. Dans le cadre de MCH2, l'argent ne peut en effet pas être utilisé à d'autres fins que celles spécifiés au fonds.

Pour cette raison, le Conseil communal propose de modifier l'alinéa deux de l'article premier en supprimant le fonds. Cela implique que nous rentrerons en matière pour toutes les demandes couvertes dans le règlement.

Conscient des énormes enjeux énergétiques, le Conseil communal désire promouvoir une utilisation rationnelle de l'énergie sur son territoire.

Il vous demande d'accepter la modification du règlement communal relatif aux mesures d'encouragement pour l'utilisation rationnelle de l'énergie et la promotion des énergies renouvelables. Merci pour votre attention.

Le président remercie M. Stéphane Rey et donne la parole à M. Dylan Fontana, secrétaire de la Commission financière pour la présentation de son rapport.

# M. Dylan Fontana

6. Révision partielle du règlement communal relatif aux mesures d'encouragement pour l'utilisation rationnelle de l'énergie et la promotion des énergies renouvelables dans le secteur des bâtiments Mesdames, Messieurs,

La Commission financière s'est réunie en date du 17 novembre 2021 pour étudier cette demande. Monsieur Stéphane Rey, Conseiller communal, nous a présenté l'objet des modifications. Il a répondu à toutes nos questions avec tous les détails souhaités et nous le remercions vivement pour sa présentation.

En moyenne, 21 demandes sont faites par année ce qui représente CHF 10'500 sur l'année. Le but étant de modifier l'art. 1 al. 2 (supprimer le montant fixe versé au fond de CHF 30'000) et de sortir de l'art. 4 al. 1 (remplacement du listing et faire référence à une annexe). La substance de ce règlement reste par ailleurs intacte.

La Commission financière s'est prononcée favorablement pour la modification de l'art. 1 al. 2 et de sortir de l'art. 4 al. 1. Pour la Commission financière, le président Daniel Chanez et le secrétaire moi-même.

Le président remercie M. Dylan Fontana et ouvre la discussion. Y a-t-il des questions ou des remarques sur le point 5. ? aucune.

La parole n'étant pas demandée, les membres du Conseil général sont priés de passer au vote à main levée.

« Les Conseillères et Conseillers généraux qui approuvent la révision partielle du règlement communal relatif aux mesures d'encouragement pour l'utilisation rationnelle de l'énergie et la promotion des énergies renouvelables dans le secteur des bâtiments, s'expriment par main levée ».

### Vote:

Approbation: 29 Avis contraire: 0 Abstention: 0

La révision partielle du règlement communal relatif aux mesures d'encouragement pour l'utilisation rationnelle de l'énergie et la promotion des énergies renouvelables dans le secteur des bâtiments est approuvée par 29 voix.

# **7.** Approbation du règlement communal sur le fonds de solidarité lié à la pandémie de la Covid 19 Y a-t-il une remarque concernant l'entrée en matière ? aucune.

Le président donne la parole à M. Philippe Rapo pour la présentation du projet.

### M. Philippe Rapo

Merci Monsieur le Président,

Suite à la proposition de l'ancien Conseil Communal et de l'approbation en mars 2021 du Conseil général de faire une réserve extraordinaire sur les comptes 2020 pour un fonds de solidarité pour les sociétés ayant des difficultés financières liées à la pandémie, le Conseil communal a dû mettre en place un règlement qui s'appuie sur diverses lois et qui doit être accepté par le Canton.

Suite à différents essais de règlement avec le Service des communes, celui-ci nous a dirigé vers la commune de Châtel-St-Denis qui est la seule commune à avoir également voté un fonds de solidarité et qui a un projet validé par le Canton.

# Conditions d'octroi:

- Siège sur la commune avant le 1er mars 2020
- Activité sur la commune avec du personnel
- Société rentable, viable (pas de procédure de faillite, pas de liquidation en cours ou pas de poursuites au 01.03.2020 relatives aux prestations sociales ou que l'entreprise présente une situation de surendettement
- Mesures prises pour limiter ses pertes

## Restriction d'utilisation:

Attester qu'en 2022 / 23 / 24 / 25 :

- Elle ne distribue aucun dividende
- Elle ne rembourse pas d'apports de capital
- Elle n'octroie pas de prêts à ses propriétaires
- Elle ne transfère pas les fonds accordés à une société apparentée

# Calcul et montant maximal de l'aide :

- Pertes cumulées des comptes d'exploitation des années touchées par la pandémie Covid-19, soit 2020 et 2021, moins les bénéfices de 2018 et 2019, moins la fortune excédent les 500k de fonds propres (FP)
- 20% de la perte cumulée (différente entre les EBITDA)
- L'aide ponctuelle à fonds perdus se monte à 20% du montant de la perte calculée
- L'aide ne peut dépasser le plafond fixé à 5k

Le Conseil communal a bien conscience que les conditions d'octroi sont compliquées et qu'il faut beaucoup de volonté pour obtenir cette aide de maximum CHF 5'000. Afin de répondre à vos vœux, il vous demande d'accepter ce règlement communal relatif au fonds de solidarité lié à la pandémie de la Covid-19. Merci pour votre attention.

Le président remercie M. Philippe Rapo et donne la parole à M. Dylan Fontana, secrétaire de la Commission financière pour la présentation de son rapport.

### M. Dylan Fontana

7. Approbation du règlement communal sur le fonds de solidarité lié à la pandémie de la Covid-19 Mesdames, Messieurs,

La Commission financière s'est réunie en date du 17 novembre 2021 pour étudier cette demande. Monsieur Philippe Rapo, Conseiller communal, nous a présenté l'objet de cette approbation. Il a répondu à toutes nos questions avec tous les détails souhaités et nous le remercions vivement pour sa présentation.

Une réserve extraordinaire liée à la pandémie Covid-19 de CHF 200'000 a été constituée et comptabilisée dans les comptes 2020. La commune va travailler sur les résultats avant impôts, intérêts et amortissements (EBITDA) entre les différentes années de 2018 à 2020. Le montant maximum que peut recevoir une entreprise est de CHF 5'000 pour autant qu'elle réponde à tous les critères. La demande peut être faite jusqu'au 31.12.2022 et la réserve est ouverte jusqu'au 31.12.2023. Le solde restant de cette réserve sera reversé à la Commune. Ce règlement est basé sur celui de Châtel-St-Denis. Il mentionne des critères impératifs et les entreprises faisant leur demande devront clairement strictement entrer dans ces critères. La Commission financière s'est prononcée favorablement pour cette approbation de ce règlement. Pour la Commission financière, le président Daniel Chanez et le secrétaire moi-même.

Le président remercie M. Dylan Fontana et ouvre la discussion.

Y a-t-il des questions/remarques sur le point 6. ? oui.

Le président donne la parole à M. Florian Monney.

# M. Florian Monney

J'ai une question. Effectivement, dans ce règlement à l'art. 19 est stipulé que le fonds serait dissout le 31.12.2023 et restitué à la Commune. Si on suppose que le règlement soit refusé, qu'est-ce qu'il adviendrait du montant ? Serait-il quand même dissout en 2023 ?

# M. Philippe Rapo

Merci pour ta question. Effectivement si vous refusez le règlement ce soir et sans autres nouveaux éléments pour refaire le règlement, la réserve serait dissoute fin 2021, sinon fin 2023.

# M. Florian Monney

Merci.

La parole n'étant plus demandée, les membres du Conseil général sont priés de passer au vote à main levée.

« Les Conseillères et Conseillers généraux qui approuve le règlement communal sur le fonds de solidarité lié à la pandémie de la Covid-19, s'expriment par main levée».

### Vote:

Approbation: 21 Avis contraire: 8 Abstention: 0

Le règlement communal sur le fonds de solidarité lié à la pandémie de la Covid-19, est approuvé par 21 voix.

### 8. Informations du Conseil communal

Y a-t-il une remarque concernant l'entrée en matière ? aucune.

Le président donne la parole à M. Fabien Monney, Syndic, puis suivront M. Philippe Rapo, Vice-Syndic, MM. Sébastien Bise, Christian Cornioley, Mme Christina Darcey, Bernard Pochon et Stéphane Rey. Durant ce point, seuls les membres de l'exécutif ont droit à la parole.

# M. Fabien Monney

Bonsoir à toutes, bonsoir à tous,

Je vais vous donner quelques informations dans les domaines suivants :

- Affaires du personnel
- Réorganisation de l'administration communale
- Ruisseau de la Croix
- Place de stockage de la Rochette à Cheyres
- Décharge de Chonny à Chables

# Garde-port

Pour remplacer M. Antoine Curty, le Conseil communal a engagé M. Guy Delley, enfant de la commune comme nouveau garde-port à partir du 1<sup>er</sup> mars 2022. En dehors de la saison touristique, M. Delley sera amené à travailler pour le service des parcs et chemins. Au niveau de sa nomination, nous avons reçu 21 candidatures, autant de Cheyres, de Châbles que de la région, 13 dossiers ont été éliminés car ils ne correspondaient pas aux critères du poste, 3 ont été mis en réserve et 5 candidats ont été convoqués pour un entretien. A la suite des auditions, le choix s'est donc porté sur Guy Delley qui répondait entièrement aux qualifications pour le poste. Nous le félicitons et nous lui souhaitons d'ores et déjà beaucoup de satisfaction dans sa nouvelle activité.

# Service des parcs et chemins

Je vois dans la salle qu'il y a M. Romain Viquerat. Je lui demanderais de venir devant. C'est toujours agréable de pouvoir mettre un visage sur un nom. Je vous rappelle que M. Viquerat a été engagé comme nouveau responsable du service des parcs et chemins depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2021.

Nous avons la chance qu'il soit présent ce soir. Il est né le 14 novembre 1990, c'est un ancien habitant de Cheyres qui habite maintenant Yvonand, je lui souhaite également beaucoup de satisfaction dans sa nouvelle activité. Vous aurez peut-être l'occasion de le rencontrer et de discuter quelques mots avec lui tout à l'heure. Merci Romain.

Applaudissements.

# Service technique

Un nouveau collaborateur technique, on en a parlé au niveau du budget. Pour cela, on est à bout touchant. Pour remplacer M. Romain Cuany qui nous quitte prochainement pour un autre défi professionnel, on a mis son poste au concours, on a reçu 5 candidatures dans les temps, 2 candidatures hors délais qui ont été bien sûr éliminées d'office, sur les 5 dossiers, 1 candidat ne répondait pas aux conditions du poste et a été éliminé, 1 autre candidat a retiré sa candidature après avoir trouvé un autre emploi dans l'intervalle.

Pour le moment, à ce stade de la procédure, notre choix s'est porté sur une dame de Châbles qui par sa formation en géomatique, ses connaissances dans le domaine de l'aménagement du territoire et les constructions correspond au profil recherché. Les détails d'engagement étant encore en cours, le nom vous sera communiqué après la signature de son contrat.

### Amélioration des services

La réorganisation de l'administration est en cours. Un groupe de travail interne au Conseil communal travaille d'arrache-pied sur ce dossier. Un état des lieux a été dressé. Les risques, les opportunités, les forces et les faiblesses de la situation actuelle ont été identifiés. Sur la base de ses éléments, 6 axes principaux sont actuellement analysés et seront approfondis. Il s'agit de l'organisation générale, des compétences, des procédures, des comportements, de la charge de travail et des infrastructures.

Concernant l'organisation générale, une première matrice a été élaborée par le groupe de travail, elle a été présentée aux membres du Conseil communal et doit être encore affinée. Après la validation par le Conseil communal, elle sera présentée aux collaborateurs dans le courant de janvier 2022. La mise en œuvre de cette réorganisation sera effectuée par phases successives, bien sûr que nous vous tiendrons au courant.

# Ruisseau de la Croix

Plusieurs infrastructures ont été touchées par les crues de cet été. Le ruisseau de la Croix n'a pas été épargné, des rives ont subi une grosse érosion, des affaissements, le terrain a été constaté en amont sur la route de Crevel, près des habitations. La buse sur la route s'est fortement ensablée rendant sa fonction précaire en cas de fortes pluies ou de nouvelles inondations. Des mesures d'urgence doivent être prises : le talus doit être stabilisé, un renforcement des berges et du lit du ruisseau mis en place, la buse dessablée comme en témoignent les photos ci-dessous. Ces mesures nécessaires conduiront malheureusement à des coûts certains, ils ne sont actuellement pas prévus.



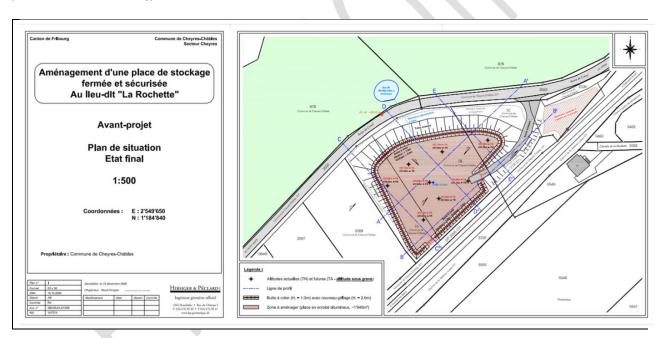




# Place de stockage de la Rochette à Cheyres

Nous avons reçu un avis de conformité établi par le bureau Geotest SA. Forts de ce premier pas, nous avons contacté la Grande-Cariçaie, partenaire prioritaire pour leur présenter notre projet. Nous prévoyons d'évacuer l'eau de surface de la place dans la zone forestière située dans la réserve naturelle.

A ce sujet, nous avons reçu un accord de principe (préavis favorable). Dès lors, nous pouvons aller de l'avant avec ce dossier. La prochaine étape est la mise à l'enquête préalable qui nous permettra de déterminer les éventuelles contraintes, notamment administratives et techniques avant de se lancer plus à fond dans la phase de réalisation. Affaire à suivre.



# Décharge de Chonny à Chables

Dans la suite logique de ce qui a été entrepris jusqu'à maintenant, nous sommes dans la phase des investigations techniques. Ces travaux auront lieu le mercredi 22 décembre 2021 ainsi qu'au début de l'année 2022. On sera fixé sur la suite à donner à ce site pollué. Là aussi, affaire à suivre.

### Vision communale

Vous recevrez un état de la situation en mars 2022 comme prévu. Ne vous impatientez pas, vous avez vu, il y a beaucoup de dossiers en cours.

L'année 2021 forte en émotion touche bientôt à sa fin, c'est aussi le moment des remerciements. Je souhaiterais remercier chaleureusement mes collègues du Conseil communal pour leur engagement indéfectible et pour l'excellent travail effectué depuis le début de la législature. Mes remerciements vont également à tout le personnel communal ainsi qu'à nos partenaires.

Les nouvelles législatures accompagnées des changements qui y sont associés ne sont pas toujours faciles à vivre et à mettre en place. A ce titre, je leur tire un grand coup de chapeau pour tout le professionnalisme et la souplesse dont ils ont fait preuve. Et pour finir, merci à vous, membres du Conseil général, pour la fructueuse collaboration. Votre soutien et les décisions ont permis de mener à bien, ensemble et pour l'avenir, un impressionnant volume de travail et de dossiers parfois difficiles. J'espère que cet état d'esprit perdure pour les années à venir. En conclusion, je vous souhaite à toutes et à tous ainsi qu'à vos familles de magnifiques fêtes de fin d'année et je me réjouis de vous retrouver plein d'enthousiasme en 2022. Merci.

# M. Philippe Rapo, Vice-Syndic

Le repas des Aînés 2021 (il n'y en a pas eu en 2020) qui aura lieu le 22 décembre 2021. Je ne sais pas si vous imaginez le nombre de personnes de 65 ans et plus dans notre commune ? Plus de 500. 115 personnes ont répondus présents pour le 22 décembre. Avec les problèmes de COVID actuels, j'attends le retour de la consultation des cantons et les annonces du Conseil fédéral pour voir dans quelles mesures il sera possible de maintenir cette fête qui sera, quoiqu'il en soit, organisée avec les « 2G » (vacciné ou guéri).

Le service des parcs et chemins, sous la responsabilité de M. Romain Viquerat, a eu pour mission de réparer la **place de jeux** située derrière la Grande Salle de Cheyres, c'était au budget d'exploitation de cette année et les travaux sont en cours de finalisation. La place de jeux va être un peu agrandie, des copeaux rajoutés, le résultat sera très beau.

La protection civile (PC) interviendra entre le 13 et le 17 juin 2022 sur des zones prédéfinies par la Commune, dont le chemin Bonnefontaine – Béthanie à rénover.

**Ascobroye**: concernant la crue du lac, nous avons obtenu un retour de la part du Canton au sujet des doléances des communes riveraines. Ascobroye, le préfet et les députés soutiennent les communes riveraines dans une réponse plus active sera adressée à la Confédération concernant le bassin de rétention de la région de Soleure. Affaire à suivre.

**Jumelage**: pose des panneaux du Jumelage avec St-Martial aux cinq entrées de la commune. Le président du Jumelage est venu ce soir pour remettre à chacun un dossier de présentation et remercie la bonne collaboration avec Cheyres-Châbles Tourisme. Il se tient à disposition pour échanger après la séance.

Bonne soirée et bonnes fêtes à tout le monde.

# M. Sébastien Bise

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

J'ai trois informations à vous soumettre ce soir.

### Compostière de Châbles

Nous avons trouvé un accord avec la compostière de Châbles pour le transport de la benne des déchets verts dès le  $1^{er}$  janvier 2022.

# Règlement communal des déchets

Le Conseil communal est en cours de réflexion sur le règlement communal des déchets qui vous sera soumis lors de la prochaine séance du Conseil général.

# Horaires de la déchetterie

Les horaires sont restés identiques, il n'y a eu aucun changement pour la saison automne-hiver grâce à la pelle mécanique, les transports des déchets ont pu être réduits. Je vous remercie de votre attention.

### M. Christian Cornioley

Bonsoir à toutes et à tous, De mon côté, j'ai partagé 4 photos avec vous.

# Glissement de terrain – route des Granges



Il y a deux glissements de terrain, on est tout à fait conscients qu'aujourd'hui il y a des restrictions de circulation pour les agriculteurs et les poids lourds. On pensait pour réaliser les travaux encore cette année. On travaille avec une entreprise spécialisée, Abageol SA, avec des géologues. On étudie le terrain sur place. On devra passer par une mise à l'enquête selon une procédure ordinaire. L'idée c'est qu'on puisse vous présenter cet investissement au printemps 2022. Au niveau de la technicité, on devra opter pour une paroi cloutée dont le budget est inférieur à CHF 100'000 pour ce renforcement par ancrage.

# Réfection des routes suite aux intempéries



On est en dessous du réservoir. Ce sont des bordures, dès aujourd'hui on met une entreprise Grisoni SA pour faire différents travaux, je les cite. Juste on va refaire quelques bordures, alors on a déjà eu des discussions sur les bordures à Châbles qu'on a fait tout dernièrement, c'est vrai que tout le monde aimerait mettre des bordures en béton malheureusement la loi et la législation nous imposent quand même de mettre des matériaux spécifiques sur les bordures de route. On va refaire les 100 premiers mètres du chemin des Crottes de la route cantonale avant les Crottes, les 100 premiers mètres qui ont été endommagés par les intempéries, on va refaire 50 mètres sous le Moulin et puis divers petits travaux. Ça va être lancé encore cette année avec le budget de fonctionnement de 2021.

# Projets en attente...



Je ne vous explique pas les rouages, je crois qu'on en a assez parlé, Philippe Rapo l'a rappelé, 22 projets annoncés, le chemin Pré-de-la-Vigne, le Réservoir en cours. On devrait vous présenter les projets de réalisation en tout cas cet automne. La zone 30km/h, le changement d'une conduite (canalisation EC) suite aux intempéries. Et puis un projet très attendu qu'on va vous présenter en début d'année : le rapport d'expertise de la zone 30 à Châbles, ça suscite le débat au sein du Conseil communal mais je reste convaincu qu'il faut se poser les bonnes

questions avec l'arrivée de la ferme communale. C'est juste pour vous dire que ça bosse dur. On va passer une partie des fêtes avec Philippe pour certains projets pour lesquels quelques rencontres sont planifiées.

# ...Fuite d'eau



C'est pour moi le vrai succès, on a une canalisation en fonte et vous voyez ce trou, on dirait une pièce de cinq francs, ce bout de canalisation qui se trouve devant la grande salle et généralement, c'est pour ça que c'est un magnifique succès, on a ça soit le 25 décembre, soit le 1<sup>er</sup> janvier et c'est arrivé le 6 décembre ! Donc on a pu intervenir, c'était un lundi soir, petit clin d'œil par rapport à Patrick, ce que tu disais tout à l'heure, et bien là je salue deux entreprises de la région qui ont répondu présent : l'entreprise Grisoni qui est venue le lendemain et David ferblanterie, entreprise locale qui est venue réparer tout de suite.

Voilà les sujets que je voulais partager avec vous et je vous souhaite de belles fêtes.

### **Mme Christina Darcey**

Quelques informations concernant l'enfance.

#### Crèche

A ce jour toutes les qualifications annuelles du personnel ont été effectuées avec un très haut degré de satisfaction général. L'équipe est soudée et se réjouit de pouvoir bientôt disposer des nouveaux locaux à la ferme communale.

Suite à des incidences pandémiques et des mises en quarantaine d'une partie des enfants et des éducatrices, nous étions contraints à fermer la crèche pendant quelques jours, sur conseil du médecin cantonal. Actuellement la crèche est à nouveau ouverte et nous espérons échapper à de nouvelles fermetures.

### Ecole

Suite à la démission du médecin scolaire, nous avons trouvé, après de longues recherches, une doctoresse qui est disponible pour effectuer les examens des élèves de notre commune. Nous en sommes ravis. L'école a également été touchée par des mises en quarantaine de plusieurs classes.

Afin de respecter les mesures d'hygiène et limiter un maximum la propagation du virus, le Conseil communal, sur initiative de mon collègue Stéphane Rey, a fait installer un grand lavabo supplémentaire avec 5 robinets au rez-de-chaussée du collège à Châbles.

Suite aux mesures cantonales et fédérales contre la pandémie, les masques sont à nouveau obligatoires pour les adultes dans les bâtiments scolaires et parascolaires, ainsi que pour les grands élèves. Les parents sont priés d'attendre leurs enfants en dehors du périmètre scolaire. A ce sujet, des panneaux ont été posés. En respectant scrupuleusement les mesures d'hygiène, nous espérons pouvoir maintenir le camp de ski, prévu en janvier 2022.

### **AES - Pavillon**



Le nouveau pavillon est maintenant fonctionnel à la grande satisfaction de tout le monde. Le Conseil communal remercie les acteurs engagés en faveur de ce beau projet, spécialement le Conseil général, les employés du bureau communal, le personnel de l'AES et les entreprises locales, d'avoir contribué à la mise en place du pavillon pour la rentrée scolaire du 2 novembre 2021.

Le service cantonal de l'enfance et de la jeunesse (SEJ), qui a visité la nouvelle structure le 30 novembre dernier, nous félicite pour cette réalisation et nous octroie l'autorisation officielle d'accueillir désormais 60

enfants pour les repas de midi et 46 enfants pendant les autres périodes de la journée sur les 3 sites de l'AES actuels.

Notre commune a aussi reçu env. CHF 30'000.- de subventions cantonales uniques pour la création des nouvelles places d'accueil. Ce montant sera dans les comptes au mois d'avril 2022. La moitié a été utilisée pour l'achat de mobilier pour le pavillon.

Voici quelques photos, bien que tout le mobilier commandé n'ait pas encore été livré et des projets d'embellissement de l'extérieur sont en cours.



A ce jour toutes les qualifications annuelles du personnel ont été effectuées avec un très grand degré de satisfaction générale. Nous avons la chance de pouvoir compter sur une équipe pédagogique renouvelée, motivée, engagée et fort appréciée par les parents et les enfants.

Malgré quelques incidents pandémiques, l'AES a pu rester ouvert jusqu'à maintenant. Les mesures d'hygiène sont strictement appliquées.

A mon tour de vous souhaiter de très belles fêtes de fin d'année, je vous remercie.

#### M. Bernard Pochon

Dommage d'avoir le masque parce que vous pourriez voir le sourire que j'ai et je vous remercie pour les deux crédits d'engagement que vous avez acceptés tout à l'heure.

### **Tourisme**

Si vous n'avez pas encore participé aux fenêtres de l'Avent, il ne vous reste que 3 soirs : ce jeudi, ce vendredi et lundi prochain. Le programme est disponible sur le site de Cheyres-Châbles Tourisme.

La nouvelle loi sur le tourisme entre en vigueur le 1er janvier prochain. 2022 sera une année transitoire. Conséquence pour Cheyres-Châbles Tourisme (CCT) : la secrétaire a terminé son mandat au 30 novembre et le téléphone et le mail sont déviés à Estavayer-Payerne Tourisme. Le site internet de CCT sera fermé et les informations reprises sur le site d'Estavayer-Payerne Tourisme et sur le site de la commune.

Nous remercions sincèrement Cheyres-Châbles Tourisme pour leur aide sur le financement de plusieurs infrastructures à but touristique réalisées cette année.

# Santé-social

Vous trouverez de nombreuses informations supplémentaires sur l'onglet Service – santé social du site de la commune, avec les liens sur le RSSBF et les ligues de la santé.

Concernant le concept sénior+, une réunion des nouveaux conseillers communaux en charge du Social est organisée ce jeudi pour développer le concept senior en 2022.

# Grande Cariçaie

Une réunion avec la Grande Cariçaie a eu lieu pour discuter de la conclusion d'une convention sur l'entretien des milieux naturels et de leurs infrastructures, convention qui devrait être signée prochainement après l'entrée en force du PAC de la rive sud. Nous avons également parlé des différents sujets qui concernent la commune et la Grande Cariçaie dont les passerelles, je laisserai la parole à mes collègues à ce sujet.

### Ports

Il reste encore quelques places aux râteliers pour entreposer les paddles, planches à voiles et canoës. Merci aux personnes intéressées à louer une place de prendre contact avec le bureau communal.

# **Quelques nouveautés**

Suite à la proposition du Mme Janine Grandgirard lors du dernier Conseil général et votée le soir même, le Conseil communal a dissout le Groupe de travail des petits ports (GTPP) et créé la Commission des petits ports. Cette commission sera composée de 3 conseillers communaux : MM. Fabien Monney, Syndic, Philippe Rapo, Vice-Syndic et moi-même, et de 4 conseillers généraux : Mme Janine Grandgirard, MM. Yves Chanez, Sébastien Dumusc et Patrick Pillonel. Vous serez certainement convoqués en janvier pour démarrer les travaux.

Deuxième nouveauté la nomination du nouveau garde port, bienvenue à M. Guy Delley. Je t'attends avec impatience au bord du lac.

Et enfin, peut-être du renouveau dans le dicastère pour 2022? Merci de votre attention et joyeuses fêtes de fin d'année.

### M. Stéphane Rey

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs, rebonsoir,

Quelques informations au niveau des dicastères.

Pour nos bâtiment communaux, et notamment l'installation du pavillon provisoire les travaux se sont très bien déroulés. Je remercie les entreprises adjudicatrices qui ont fait un excellent travail et tenu les délais. Comme l'a annoncé Christina, la structure est en service comme prévu depuis le 2 novembre. Dès que les beaux jours reviendront, notre service de voirie s'attaquera aux aménagements extérieurs.

La plupart des factures ont été payées et mise à part la plus-value déjà annoncée pour le changement d'emplacement, il n'y a pas de grosses surprises. Le décompte final du projet vous sera présenté dans les comptes 2022.

Toujours au sujet des bâtiments, voici quelques nouvelles de la ferme communale et de la construction de la nouvelle crèche. Lors du dernier Conseil général nous avons annoncé que notre but était de couler les chapes de la crèche avant les vacances de Noël.

Malheureusement, à cause de problèmes de livraison de certaines fournitures, le coulage des chapes aura lieu à la fin janvier. C'est une mauvaise surprise mais de prime abord l'ouverture de la crèche en août n'est pas remise en cause. Ces retards obligent par contre l'architecte de revoir le planning.

Cette situation est regrettable car à ce stade toutes les entreprises engagées sur le projet ont tenu les délais et effectué un excellent travail. Nous allons devoir mettre les bouchées doubles au printemps pour tenir les délais et combler le retard.

Durant les derniers mois, la CoBa a adjugé plus de 90% des travaux et procédé à de nombreux choix de matériaux. Je remercie à cette occasion les membres de la commission pour leur travail et leur engagement et l'architecte pour la bonne collaboration.

Pour terminer le chapitre des bâtiments, depuis l'été nous avons commencé le développement du projet pour la rénovation des WC de la grande salle de Cheyres. C'est la fameuse surprise du budget de ce soir. Afin d'estimer les travaux du mieux possible, nous avons mené une analyse d'amiante qui s'est malheureusement soldée être positive. Cette nouvelle nous impose de revoir notre stratégie et le Conseil communal reviendra vers vous dès le printemps avec une demande de crédit pour la rénovation complète du sous-sol.

Au niveau de l'aménagement du territoire, j'ai l'impression de me répéter mais on avance quand même, la mise à l'enquête des modifications demandées par la DAEC dans le cadre de l'harmonisation du PAL s'est terminée début octobre avec trois oppositions. La Conseil Communal a dans la foulée, commencé à traiter les oppositions. La procédure est actuellement suspendue par le Canton suite à des questions de procédure et reprendra son court probablement en janvier.

Pour terminer, je remercie le Conseil général pour l'acceptation du budget, celui-ci est certes ambitieux mais je suis convaincu qu'il est réaliste. Son acceptation va nous permettre d'aller de l'avant et mettre les projets sur l'ouvrage. Je vous souhaite de bonnes fêtes de fin d'année et je remercie également mes collègues pour le très bon travail.

Le président remercie et passe au point suivant.

# 9. Informations du Conseil général

Y a-t-il une remarque concernant l'entrée en matière ? Aucune.

La parole est donnée aux présidents des commissions qui désirent nous communiquer des informations.

Bureau du Conseil général – M. Raphaël Balestra

Néant.

### Commission financière - M. Daniel Chanez

La Commission financière a demandé début octobre au Conseiller communal responsable du dicastère du port, M. Bernard Pochon, ainsi qu'au responsable des finances, M. Philippe Rapo si le dossier des heures supplémentaires du garde port était sous contrôle. Nous avons reçu la réponse le 24 octobre sur l'évolution des heures de M. Curty, garde-port de notre Commune. En 2018, les heures supplémentaires s'élevaient à 419 heures, en 2020, le solde d'heures supplémentaires s'élevait à 85 heures pour tomber après la pause hivernale à 14 heures fin mai 2021. Soit une année avant la retraite de M. Curty. En conclusion, sauf incident majeur d'ici-là, M. Curty n'aura pas d'heures supplémentaires en fin de contrat.

Lors de notre séance du 17 novembre 2021, M. Stéphane Rey, responsable des bâtiments, nous a informés de l'évolution financière du chantier de la ferme communale en nous indiquant qu'à ce jour, les crédits demandés n'étaient pas dépassés. Il nous a proposé une visite de chantier qui s'est déroulée le 4 décembre 2021 afin de constater l'état d'avancement des travaux. Le gros-œuvre arrive à terme et le bâtiment se trouve au sec pour la suite des finitions. La Commission financière et moi-même remercions son exécutif ainsi que l'administration communale pour toutes les informations et le travail fourni et nous vous souhaitons à tous de bonnes fêtes de fin d'année.

### Commission des naturalisations - M. Denis Chanez

Pour l'année 2021, nous avons eu à traiter un dossier, celui-ci est terminé et a été transmis au Conseil communal. Au nom de la Commission des naturalisations, je remercie la bonne collaboration avec le Conseiller communal en charge M. Pochon.

Commission de l'aménagement du territoire et de l'énergie – M. Stéphane Rey Néant.

Commission de bâtisse – M. Stéphane Rey

# 10. Divers

Y a-t-il une remarque concernant l'entrée en matière ? Aucune.

Nous allons commencer par le suivi des questions et propositions. Le point resté en suspens concerne la proposition de Mme Magali Chanez, à savoir quel était l'avancement concernant la rencontre citoyenne.

# **Mme Magali Chanez**

Plusieurs personnes se sont annoncées mais j'attends encore quelques réponses de la part d'autres membres donc je donnerai les informations à la prochaine séance.

Le président remercie Mme Chanez et indique qu'il n'y a pas d'autres points en suspens. Le président ouvre la discussion.

La parole est donnée à Mme Magali Chanez.

# **Mme Magali Chanez**

Pour faire le lien avec la nouvelle loi sur le tourisme, je voudrais juste savoir si les petites manifestations locales comme la St-Nicolas, le 1<sup>er</sup> août, qui étaient gérées par Cheyres-Châbles Tourisme si ça sera repris par Estavayer-Payerne Tourisme ou si quelque chose va se créer au niveau local pour que ces fêtes ne tombent pas et qu'on ne soit pas pris de court l'année prochaine.

### M. Bernard Pochon

On va rencontrer Cheyres-Châbles Tourisme au mois de janvier. Il y a des manifestations qui continueront d'être soutenues par Estavayer-Payerne Tourisme en direct comme Festi'Cheyres qui sont des grosses manifestations. Pour les autres manifestations, Cheyres-Châbles Tourisme existe encore. On doit justement définir durant cette année de transition qui prend quoi par rapport à ces manifestations. Mais actuellement, je ne peux pas te répondre.

Le président donne la parole à M. Patrick Pillonel.

### M. Patrick Pillonel

J'ai juste une remarque que j'aurais peut-être dû dire dans les investissements concernant l'assainissement de ces deux décharges. On parle de deux décharges bien différentes. Quand on parle de la décharge de la Rochette, pour nous Cheyrois, c'est une décharge qui a été 99% employée par la commune pour vider des dessableurs pendant une dizaine d'années. Chaque fois qu'on allait là-bas la commune économisait CHF 10'000/15'000 de taxes officielles de décharge. Mais quand on parle maintenant de la décharge de Châbles, est-ce qu'il y a des investigations qui ont été faites sur la provenance des matériaux, parce que là-bas c'est un peu différent, je crois que ce n'est pas nécessairement la commune qui amenait des matériaux et on parle de CHF 75'000. Il y a des entreprises qui ont eu des mandats parce que Châbles avait des taxes bon marché alors je ne sais pas s'il y a des investigations sur la provenance des matériaux qui ont été faites.

### M. Fabien Monney

Pour Châbles, on a fait des investigations historiques, premier pas, ça c'est fait. On a fait des investigations techniques, on a fait trois fosses à la pelleteuse pour voir quel type de matériau il y a dans le corps de la décharge. Juste au niveau historique, c'était des décharges communales où on mettait toutes les ordures et chaque samedi on mettait une allumette pour bruler le tout. Par la suite, elle s'est transformée comme Cheyres avec des matériaux terreux, des cailloux dont une bonne partie des pavés qui ont été enlevés lorsque l'autoroute est passée. On a fait des chemins de remaniement donc voilà. On devrait théoriquement ne pas avoir trop de surprise. Et puis, après, on n'est pas à l'abri que quelqu'un soit venu mettre quelques matériaux sans qu'on s'en aperçoive. Matériaux terreux, remblais et ordures ménagères.

Le président donne la parole à M. Ludovic Sauteur.

### M. Ludovic Sauteur

J'ai une question à poser par rapport aux pompiers. Lors de notre dernière séance du Conseil général, c'était le 27 septembre, nous avions reçu une information du Conseil communal au sujet de la mise en œuvre de cette nouvelle réforme des sapeurs-pompiers. Trois jours plus tard, il y a l'ECAB qui publiait sur son site internet différentes informations dont une carte avec les différents points de départ. Pour ceux qui n'auraient pas vu cette carte, dans la Broye qui nous entoure il y a un point vert à Estavayer, point de départ validé, Cheyres-Châbles un point jaune nécessitant une analyse dans cinq ans, un point rouge aux Montets et, à Cugy, nouveau point de départ. J'aimerais savoir qu'elle est la situation actuelle pour nos pompiers de Cheyres et puis qu'elle était l'intention et la vision du Conseil communal pour nos pompiers. Si c'était de soutenir cette création d'une base ou s'il y avait une autre stratégie. Merci pour les informations.

# M. Fabien Monney

Tu as effectivement raison, la nouvelle carte de l'ECAB nous a été transmise il n'y a pas si longtemps que ça et comme tu l'as dit c'était aussi la surprise de voir que la base de départ de Cheyres qui était au départ une base confirmée est devenue une base confirmée mais pour un horizon de cinq ans. Donc jusqu'à preuve du contraire Cheyres est base de départ. Au-delà de ces cinq ans, la base de départ sera ré-analysée par l'ECAB, sous quelle forme et à quelles conditions, ça c'est encore un mystère. Donc pour le moment nous allons de l'avant avec ces données-là et puis il y a d'autres bases comme Cugy, Montets, où on ne sait pas si l'une remplacera l'autre, il y a des bases confirmées comme à Estavayer mais pour nous, voilà la situation actuelle.

Le président donne la parole à Mme Janine Grandgirard.

### **Mme Janine Grandgirard**

Monsieur le Président,

J'aimerais faire une remarque sur le Cheyres-Châbles Info. Je voudrais revenir sur cette année 2021, avec la pandémie commencée en 2020 déjà et se poursuit en 2021, ensuite les élections en mars puis un nouveau Conseil communal et un nouveau Conseil général et pour finir les inondations en juillet. Je tiens déjà à remercier le nouveau Conseil communal pour son travail mais dans notre Commune il y a des personnes qui ont souffert durant cette période.

Ce sont les personnes âgées principalement qui ne sont pas forcément informatisées.

Elles se sont senties isolées et on les a volontairement isolées dans un premier temps pour les protéger. De plus, la vie associative a pratiquement cessé. Le Cheyres-Châbles Info a paru qu'en juillet dernier et pas mal de gens et les sociétés attendaient la parution en décembre pour donner des nouvelles. Je trouve un peu désolant qu'on ne l'ait pas prévu pour cette fin d'année. Il est le lien de la vie communale et associative et nos habitants. Je souhaite qu'à l'avenir nous fassions un effort pour maintenir deux parutions annuelles au minimum. Je tiens à vous remercier et vous souhaiter de belles fêtes de fin d'année.

# M. Philippe Rapo

Merci Janine. C'est moi qui suis responsable du Cheyres-Châbles Info. C'était prévu qu'il sorte en décembre mais on a volontairement repoussé la parution en janvier car on a une information qu'on aimerait donner sur la vision et on n'arrivait pas à être prêt pour une édition en décembre. Il était important pour nous de donner cette vision avant le mois de juin prochain. Les deux parutions annuelles sont un minimum et le prochain Cheyres-Châbles Info sera copieux.

Le président donne la parole à Mme Magali Chanez.

# **Mme Magali Chanez**

J'ai une dernière petite remarque en lien avec le point de l'utilisation rationnelle de l'énergie dont on parlait ce soir. J'étais déjà venue là-dessus il y a deux ans en arrière, c'était par rapport aux décorations de Noël qui sont installées tôt, cette année à nouveau, le 23 novembre elles étaient allumées et pour ma part c'est un peu tôt. Je pense qu'on peut attendre le mois de décembre. L'année passée, je crois qu'on avait réussi à attendre cette période-là. Je sais que le temps n'est pas très beau, il y a du brouillard et ça met de la gaieté dans nos chaumières mais après ça donne aussi l'impulsion à tout le monde de les installer et puis si tout le monde le fait et bien j'estime que ça peut coûter pas mal en énergie.

Sinon, je souhaite vraiment remercier chaleureusement le Conseil communal pour le travail titanesque effectué et même si on a toujours des petites remarques, on est vraiment conscients des heures que vous fournissez pour la communauté. Un grand merci à tous.

# M. Yves Chanez

J'ai été agréablement surpris ce weekend de voir des bus TPF qui font la liaison entre Cheyres et Châbles et je trouve cela très bien. Après j'espère que cette information paraîtra dans le prochain Cheyres-Châbles Info afin d'aviser la population de cela. Je remercie les membres du Conseil communal et Conseil général pour tout le travail accompli durant cette année.

Y a-t-il d'autres questions/remarques dans les divers ? Aucune.

# M. Raphaël Balestra, président.

La parole n'étant plus demandée, je tiens à remercier toutes les personnes qui œuvrent au sein de la commune pour leur engagement, leur disponibilité. En raison de la situation sanitaire nous ne mangerons pas de biscômes ensemble mais je vous souhaite de belles fêtes de fin d'année malgré tout et mes meilleurs vœux pour vos proches. Je vous remercie, bonne fin de soirée.

Il clôt la séance à 22h35.

Pour le bureau du Conseil général

Le président Raphaël Balestra La secrétaire Stéphanie Ghalouni

Cheyres, le 30 décembre 2021